

Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 28 mai 2026, à 18 h 45
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Marianne Métivier	Administratrice
■ Jean-François Verret	Administrateur
■ Denis Demers	Administrateur
■ Mostafa Oubellouch	Administrateur
■ Alba Giroux	Administratrice
■ Camille Boivin-Mathieu	Administratrice
■ Audrey Boulianne	Administratrice

Absences

■ Marie-Claude Martel	Administratrice
-----------------------	-----------------

Autres présences

■ Raphaël Lebaillly	Conseiller du district des Monts
■ Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
■ Pierre Marcoux	Conseiller en urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 20 personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 28 mai 2026, à 18 h 45
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	18 h 45
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 47
3.	Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration du conseil de quartier	18 h 50
4.	Nomination des dirigeants du conseil d'administration	19 h
5.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire sur la modification des limites de quelques zones de l'arrondissement de Charlesbourg	19 h 10
6.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2026 ■ 6.1 Suivi respectif	19 h 40
7.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 avril 2026 ■ 7.1 Suivi respectif	19 h 50
8.	Dossiers du conseil de quartier ■ 8.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité (suivi) ■ 8.2 Adoption du calendrier des assemblées régulières 2026-2027	19 h 55
9.	Période d'information du conseiller municipal	20 h 35
10.	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
11.	Correspondance et trésorerie ■ 11.1 État des revenus et dépenses	21 h
12.	Divers	21 h 05
13.	Levée de l'assemblée	21 h 15



1. Ouverture de l'assemblée

Ernesto Salvador Cobos ouvre l'assemblée à 18h45 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

Mélanie Guilmette a fait part de sa démission du Conseil par courriel. Les membres saluent son implication des dernières années.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de l'ordre du jour. Il demande si d'autres sujets doivent être ajoutés. Comme la candidate à la cooptation ne peut être présente, ce point est reporté.

Résolution CQNDL-26-CA-15

Sur proposition d'Ernesto Salvador Cobos, appuyée par Marianne Métivier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. Nomination des dirigeants du conseil d'administration

Ernesto Salvador Cobos agit en tant que président d'élections et partage les postes disponibles.

Nomination d'un.e président.e

Camille Boivin-Mathieu propose Audrey Boulianne au poste de présidente. Il n'y a pas d'autres candidats.

Par acclamation, Audrey Boulianne est nommée présidente du CQNDL.

Nomination d'un.e vice-président.e

Marianne Métivier se propose. Denis Demers appuie. Il n'y a pas d'autres candidats.

Par acclamation, Marianne Métivier est nommé vice-présidente du CQNDL.

Nomination d'un.e trésorier.ère

Marianne Métivier propose Mostafa Oubellouch au poste de trésorier. Il n'y a pas d'autres candidats.

Par acclamation Mostafa Oubellouch est nommé trésorier du CQNDL.



Nomination d'un.e secrétaire

Jean-François Verret propose Denis Demers au poste de secrétaire. Il n'y a pas d'autres candidats.

Par acclamation, Denis Demers est nommé secrétaire du CQNDL.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire sur la modification des limites de quelques zones de l'arrondissement de Charlesbourg

M. Ernesto Salvador Cobos présente l'activité de ce soir et introduit Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, qui vient présenter les modifications apportées au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec, le tout en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr) de la Ville de Québec en place depuis 2020.

Les modifications visent principalement à faire correspondre les limites de certaines zones à celles des aires de grande affection du sol et au tracé du périmètre d'urbanisation du schéma révisé.

Ces zones sont visées par le Règlement R.V.Q. 2592 qui désigne certaines zones où le conseil de la ville a désormais la compétence exclusive pour exercer le pouvoir réglementaire des conseils d'arrondissement en matière d'urbanisme.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le PDAD reprend, pour les secteurs où l'usage résidentiel est autorisé en dehors du périmètre d'urbanisation, le concept de hameaux introduit au SADr. C'est-à-dire qu'au niveau du règlement d'urbanisme, une modification des limites des zones permettant l'usage résidentiel doit être faite selon la limite des lots actuellement inclus dans ces zones.

Par ailleurs, la limite maximale d'urbanisation identifiée au PDAD est modifiée afin qu'elle suive le nouveau périmètre d'urbanisation proposé au SADr. Les limites de certaines zones actuelles doivent donc aussi être ajustées selon ce nouveau périmètre, ainsi que les affectations qui découlent de cette modification.

Les zones visées sont : 41028HA, 41065FB, 41072HA, 41076HA, 41096HA ET 41098HA, telles que décrites dans le rapport de consultation publique placé en annexe. À l'aide d'un support visuel, Pierre Marcoux détaille chaque secteur et les endroits où les limites d'affectation sont ajustées.

Une période de questions et commentaires s'ensuit.



Un citoyen demande si ces modifications permettront du développement résidentiel. Pierre Marcoux mentionne qu'il s'agit d'un arrimage au SADr; aucun développement n'est prévu.

Un citoyen de la rue Dublin demande si les deux petits bouts de terrain qui feront désormais partie du périmètre urbain pourront accueillir des bâtiments. Pierre Marcoux répond que si quelqu'un veut agrandir son terrain dans ces espaces, il devra suivre la réglementation déjà en cours (ex. nombre de logements permis, usages permis sur le lot, etc.)

Une citoyenne demande si les lots après le 69 des Ramures pourraient être développés avec des constructions. Pierre Marcoux répond que ces lots sont déjà dans le périmètre urbain, mais qu'ils ne peuvent accueillir des résidences que s'ils remplissent toutes les conditions (par exemple, si les services d'aqueduc se rendent, ce qui n'est pas le cas).

Un citoyen demande si les rues privées près de la rue de Dublin seront développées selon les normes de la Ville (ex. reliées aux égouts). Pierre Marcoux répond que le schéma actuel de la Ville considère qu'il y a encore moyen de développer à l'intérieur du périmètre urbain.

Des citoyens demandent des précisions par rapport à la rue de Dublin. Pierre Marcoux répond que la partie nord est désignée forestière et la partie sud fait partie du périmètre urbain.

Des citoyens qui ont acheté des lots au bout de la rue des Ramures en 1980 partagent leur contrariété d'apprendre maintenant que ces lots, puisque sans accès à la rue, ne peuvent pas accueillir de construction depuis 1985.

Marianne Métivier demande à quelle fréquence est révisé un schéma de développement. Pierre Marcoux répond que c'est généralement aux dix ou quinze ans.

Les membres du Conseil se consultent afin de former leur opinion.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-17

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le CQNDL approuve le projet de modification réglementaire pour le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, R.V.Q. 3513.

Adoptée à l'unanimité



5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2026

Audrey Boulianne demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-18

Sur proposition de Marianne Métivier, appuyée par Denis Demers, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance de mars tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5.1 Suivi respectif

Ernesto Salvador Cobos mentionne que le règlement concernant le développement des sentiers de vélo au Centre le Relais entrera en vigueur cette semaine.

6. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 avril 2026

Marianne Métivier demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-19

Sur proposition de Jean-François Verret, appuyée par Camille Boivin-Mathieu, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'avril tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 Suivi respectif

Il n'y a pas de nouveaux suivis.

7. Dossiers du Conseil de quartier

7.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité

Marianne Métivier explique que la candidate à la cooptation, Marie-Jo Bégin Létourneau, pourra être présente en juin pour effectuer un suivi, puisqu'elle était porteuse du dossier.



7.2 Adoption du calendrier des assemblées régulières 2026-2027

Ernesto Salvador Cobos partage au Conseil le calendrier des prochaines assemblées, soit le 4^e jeudi du mois, à l'exception des 17 décembre et 17 juin.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-20

Sur proposition de Alba Giroux, appuyée par Camille Boivin-Mathieu, il est résolu d'adopter que le CQNDL adopte le calendrier des assemblées régulières 2026-2027 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. Période d'information du conseiller municipal

Raphaël Lebailly partage quelques points d'information :

- Il y aura des changements de lignes dans les secteurs Orsainville et NDL : les trajets 31-32-34 ont été ajustés pour compenser le trajet 33 qui disparaît et le 34 n'ira plus sur Léo T. Julien (c'était la ligne la moins fréquentée des trajets de la Ville) dès le 22 août. Il y aura néanmoins un troisième service Flexibus qui s'ajoutera. Le conseiller a demandé qu'on note les statistiques des pertes et des gains d'utilisateurs dans ces secteurs par rapport au Flexibus.
- Il fait un suivi des travaux qui ont déjà débuté au Parc des Moulins, notamment l'enlèvement du béton sur les bords de la rivière et le retrait des barrages qui faisaient fonctionner les moulins.
- Le 6 juin, il y aura la Fête de la Pêche ainsi que la journée des petits entrepreneurs à l'École des Loutres.
- Des annonces ont été faites pour le [réaménagement, prévu sur trois ans, de la rue de la Faune](#), à partir de la rue de l'Apogée jusqu'à l'école l'Ancrage, incluant une amélioration des systèmes d'aqueducs et de gestion des eaux pluviales.
- Le conseiller a appris aujourd'hui que la Ville aurait accès à un terrain sur la rue de la Faune pour le développement potentiel d'un centre aquatique au nord de Charlesbourg.

9. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne demande à quel moment les bollards larges seront installés au centre de la rue de Dublin. Raphaël Lebailly effectuera un suivi à ce sujet.

Un citoyen de la rue Pierre Verret fait part qu'il a réuni 96 signatures de citoyens pour une pétition à l'égard de la circulation excessive sur leur rue, afin que la Ville trouve des moyens de faire ralentir les automobilistes tels que la limitation de la vitesse et les seuils de ralentissement.



RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-21

Considérant le nombre d'automobilistes qui circulent aux heures de pointe sur la rue Pierre Verret pour éviter les grandes artères telles que la rue Jacques-Bédard;
Considérant les enjeux de sécurité soulevés et ce, depuis de nombreuses années;
Considérant la demande du citoyen appuyée par un grand nombre de signatures;
Sur proposition de Marianne Métivier, appuyée par Audrey Boulianne, il est résolu que le Conseil de quartier NDL demande à la Ville d'analyser la situation de la vitesse sur la rue Pierre Verret, dans l'éventualité d'y limiter la vitesse et d'y installer des seuils de ralentissement.

Adoptée à l'unanimité

Fête de la Pêche

Le responsable de la Fête de la Pêche vient demander au Conseil d'appuyer l'offre alimentaire offerte aux participants avec la présence de Vic Verret et Fils, pour laquelle il a reçu une soumission pour des hot-dogs raffinés.

Son organisme aimerait éventuellement faire une corvée de nettoyage des berges de la rivière entre le secteur de Léo T.Julien et le Sibéria Spa, ce qui implique des canots étant donné la présence de fosses plus profondes et un montant alloué pour nourrir les bénévoles.

Suite aux discussions, le Conseil adoptera une résolution pour un montant en vue de la soumission pour les hot-dogs lors de la Fête de la Pêche.

10. Correspondance et trésorerie

Correspondance

Marianne Métivier mentionne que le Conseil a reçu une invitation pour le marché aux puces de la Maison des jeunes le 13 juin.

Une citoyenne a fait part au Conseil d'une problématique de sécurité routière à l'intersection George-Muir près des connexions à l'autoroute: les gens qui tournent à droite ne regardent pas avant de tourner, alors que beaucoup de piétons circulent près des commerces.

Marianne Métivier a également discuté avec une responsable des consultations publiques à la Ville qui souhaitait savoir comment se déroulait ces rencontres dans chaque quartier.

Trésorerie

Marianne Métivier mentionne que le solde du compte est de 1 635,96\$.



10.1 Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-22

Sur proposition de Marianne Métivier, appuyée par Camille Boivin-Mathieu, il est résolu de verser 125 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Autorisation des dépenses

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-23

Sur proposition de Marianne Métivier, appuyée par Audrey Boulianne, il est résolu que le Conseil de quartier NDL octroie un montant de 375\$ pour l'achat de hot-dogs de qualité dans le cadre de son partenariat avec la Fête de la Pêche.

Adoptée à l'unanimité

Signataires des effets bancaires et responsables de la mise à jour au registraire des entreprises

Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil doit désigner trois membres à titre de signataires pour le compte bancaire du Conseil de quartier.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-24

Sur proposition de Camille Boivin-Mathieu, appuyée par Jean-François Verret, il est résolu de désigner Mostafa Oubellouch, Audrey Boulianne et Marianne Métivier comme signataires des effets bancaires pour le compte Desjardins du Conseil de quartier NDL et de retirer le nom de Mélanie Guilmette.

Adoptée à l'unanimité

11. Divers

Il n'y a pas d'intervention.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 15.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par Audrey Boulianne et M. Denis Demers.

SIGNÉ

Audrey Boulianne, présidente

SIGNÉ

M. Denis Demers, secrétaire